

Compte rendu de la réunion du conseil syndical du jeudi 17 octobre 2019
--

Ordre du jour :

-Présentation du site internet Lévézou.fr

-Création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

-Attribution de subventions

-Appel à projet « accueillir en Massif Central » plan de financement définitif

-Projet « Barrages en balade » signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses

-Signature de conventions et de contrat de cessions pour plusieurs événements : ciné-Lévézou 2020, spectacles « Les murmures du galet », « Mission P(l)anète », « Riquet à la Houppe », « Séniors et Alors ! », résidence d'artiste de Isabelle Bach, rencontres culturelles « Nos campagnes, regards croisés »

-Mission d'accompagnement stratégique des acteurs touristiques de la pleine nature pour la « mise en tourisme 4 saisons »

Etaient présents :

Pour la communauté de communes Pays de Salars :

Titulaires

-Bernard ANDRIEU

-Hervé COSTES

-Serge GELY

-Christel SIGAUD-LAURY

-Jean-Paul LABIT

-Joel VIDAL

-Yves REGOURD

Suppléants

Isabelle SEZE

Jean-Marc GALTIER

Laurent de VEDELLY



Pour la communauté de communes Lévézou-Pareloup :

Titulaires :

-Jean-Pierre DRULHE

-Gilles BOUNHOL

-Francis BETRAND

-Patrick CONTASTIN

-Hubert SEITER

-Hubert CAPOULADE

-Arnaud VIALA

-Marcel BOUDES

Suppléants :

Valérie FERRIEU

Yves MONTEILLET

Marcelle ARGUEL

Pouvoirs :

JL GRIMAL à Marcelle ARGUEL

Nicolas MASSOL à SIGAUD-LAURY

M MIGNONAC à L DE VEDELLY

M COMBETTES à V FERRIEU

Excusé

Jacques GARDE

La Présidente ouvre la séance et propose de débiter l'ordre du jour.

-Présentation du site internet Lévézou.fr

<https://www.levézou.fr/>

La Présidente rappelle qu'une des missions de la chargée de mission attractivité recrutée dans le cadre de l'appel à projet « accueillir en Massif Central » était d'achever le site internet territorial Lévézou.fr. Le site internet est présenté par Laura MALAVAL aux élus qui saluent la qualité de ce site élaboré grâce à Laetis. Chacun est invité à le faire vivre en faisant remonter au PETR les informations de sa collectivité.



-Création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

La Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de chargé de mission attractivité du fait que le territoire a été lauréat d'un appel à projet attractivité et du fait de la fin de contrat sur un emploi non permanent de l'agent en charge de l'attractivité.

La Présidente propose à l'assemblée :

La création d'un emploi à temps complet à 35 heures par semaine, pour exercer les fonctions de chargé de mission attractivité à compter du 16 01 2020.

Il est proposé que l'agent contractuel soit recruté sur le fondement de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 à compter du 16 janvier 2020 jusqu'au 15 janvier 2022 pour une durée de deux ans pour exercer les missions de chargé de mission attractivité.

La Présidente informe également l'assemblée que le contrat de l'agent en charge de la culture arrive à son terme au 30 novembre 2019 et dit que l'emploi permanent est déjà inscrit au tableau des effectifs, qu'un nouveau contrat lui sera proposé.

La Présidente demande au conseil de l'autoriser à créer l'emploi précité au tableau des effectifs de la collectivité.

Il est précisé par la Présidente qu'il ne s'agit pas de créer de nouveau poste, il s'agit de prolonger les postes existants qui sont sur la base d'une durée déterminée.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents

- Attribution de subventions

Il est proposé au Syndicat Mixte du Lévézou de soutenir les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et



rayonnantes, dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme. Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le conseil peut octroyer une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Plusieurs demandes ont été reçues postérieurement au dernier conseil syndical, ces dernières ont fait l'objet d'une instruction technique et ont été soumises à la commission culture sport.

Sur proposition de la commission il est proposé d'octroyer pour les associations ci-dessous :

Fédération de Pêche Aveyronnaise : 2 000 euros

Association Team Lévézou : 300 euros

Archers du Céor : 650 euros

Après avoir écouté la présentation des actions des associations par Yves REGOURD pour les deux premières et JP LABIT pour la troisième, la Présidente demande à l'assemblée si elle est favorable à ces propositions.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

-Appel à projet « accueillir en Massif Central » plan de financement définitif

La Présidente rappelle que dans le cadre des programmes Massif central, un appel à projets « accueillir en Massif central » (2019) a été lancé à destination des territoires dont l'objectif est de doter les territoires candidats d'une politique d'attractivité et d'accueil opérationnelle.

Christel SIGAUD-LAURY rappelle que le PETR du Lévézou a identifié à cet effet un plan d'actions sur 3 ans et qu'un plan de financement a été validé par délibération le 31 janvier 2019.

La Présidente indique que le montant de la subvention européenne a été validée en comité de programmation Massif Central et délibéré par l'assemblée générale du GIP Massif Central le 9 octobre dernier et qu'il convient donc d'actualiser le plan de financement comme ci-après.

Dépenses

Frais de personnel	113 175 euros
Coûts indirects (forfait 15% des frais de personnel)	16 976.25 euros
Plan d'actions reconquête démographique	65 000 euros

du territoire	
TOTAL	195 151.25 euros

Plan de financement

FEDER Massif Central	97 575.63 euros
Conseil Régional Occitanie	20 000 euros
Autofinancement	77 575.63 euros

La Présidente demande au conseil de l'autoriser à actualiser le plan de financement comme indiqué.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

-Projet « Barrages en balade » signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses

Christel SIGAUD-LAURY rappelle que la mission culturelle comporte une part de valorisation du patrimoine, en particulier le patrimoine industriel lié à l'hydroélectricité.

Elle souligne qu'un important travail de mise en valeur du patrimoine hydroélectrique du Lévézou et des Rases du Tarn a déjà été réalisé. La création d'une balade numérique constitue la suite logique du travail déjà effectué sur territoire. Elle précise également que le PETR avait répondu à un appel à projets lancé par la Région sur ces thématiques mais que le dossier n'a pas été retenu.

Elle indique que dans le cadre du dispositif des balades numériques porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le PETR du Lévézou et le SIVOM du canton de Saint-Rome-de-Tarn ont montré leur intérêt pour développer une balade numérique de découverte des barrages du Lévézou et des Rases du Tarn auprès du grand-public.

L'objectif de cette balade est d'inciter les visiteurs à découvrir les barrages, le système complexe de gestion de l'eau ainsi que toutes les activités ou thématiques qui y sont rattachées :

- les usines hydro-électriques



- les activités de loisirs avec les lacs
- les types de barrages
- la construction des barrages
- l'impact social / écologique de la création de ce système de gestion de l'eau

Ce projet permettra une valorisation inédite de ce patrimoine industriel, témoin de l'histoire des Rases du Tarn et du Lézou qui ont dessiné le paysage territorial d'aujourd'hui.

Pour ce projet, il est proposé que le Parc Naturel Régional des Grands Causses assure la maîtrise d'ouvrage. Le coût global prévisionnel de cette opération est de 60 394.40 €.

Il est proposé que le Parc Naturel Régional des Grands Causses prenne en charge 30 394.40 € et que le PETR du Lézou et le SIVOM du canton de Saint-Rome de Tarn participent au financement de cette opération à hauteur de 15 000.00 € chacun.

La Présidente demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ladite convention et engager les crédits précités.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

-Signature de conventions et de contrat de cessions pour plusieurs événements : ciné-Lézou 2020, spectacles « Les murmures du galet », « Mission P(I)anète », « Riquet à la Houpe », « Séniors et Alors ! », résidence d'artiste de Isabelle Bach, rencontres culturelles « Nos campagnes, regards croisés » Projet IOTA

Ciné Lézou 2020.

Il est rappelé que le Syndicat Mixte, dans le cadre de sa programmation culturelle itinérante, porte un dispositif de circuit de cinéma itinérant, intitulé « Ciné-Lézou », depuis 2012,

Il est proposé de reconduire ce dispositif à l'identique, à savoir :

- prestation technique portée par l'association « Mondes et Multitudes », dont l'objet est la mise en place de séances de cinéma en milieu rural, en Aveyron,
- engagement sur 23 séances minimum et 30 séances maximum de cinéma sur l'ensemble du territoire du Lézou en 2020.
- participation aux frais répartie de la manière suivante : 225 € maximum par séance pour le Syndicat Mixte / 125 € minimum par séance à la charge des communes



A ce titre il est demandé aux élus s'ils autorisent la Présidente à signer une convention avec l'association Mondes et Multitudes sur les fondements pré cités.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

Spectacles « Mission P(l)anète » – « Les Murmures du Galets » – « Riquet à la Houppe » – « Séniors et Alors »

La mission culturelle comporte une part de programmation de spectacles intitulées « **les rendez-vous artistiques du Lévézou** ». Dans cette perspective, plusieurs événements qui ont été validés par la commission culture dans le cadre de la programmation culturelle 2019 sont proposés :

- . Mission P(l)anete. Il est proposé la représentation de ce spectacle le 9 novembre à Pont de Salars par la compagnie « les Boudeuses »
- . Les murmures du Galet. Il est proposé la représentation de ce spectacle à Villefranche de Panat en partenariat avec l'association PACAP. Ce spectacle s'insère dans une série d'actions liées à la sensibilisation de d'occitan effectuée par PACAP.
- . Riquet à la Houppe, par la compagnie « les Comédiens au Chariot » est proposé à Trémouilles le 17 novembre prochain.
- . Séniors et Alors par la compagnie « la Mezcla » est proposé à Arvieu le 29 novembre prochain.

Pour tous ces spectacles il est demandé au conseil d'autoriser la Présidente à signer les différentes conventions nécessaires à leur mise en place.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

Nos campagnes Regards Croisés ».

Isabelle SEZE rappelle le dispositif « Nos campagnes, regards croisés ». Ce dernier coordonné par Aveyron Culture est le résultat de réflexions concertées menées depuis 2015 entre divers acteurs du territoire aveyronnais ayant à cœur d'associer plus étroitement la population rurale à la vie artistique et culturelle locale :

- En proposant des événements artistiques (films documentaires, expositions, performances, spectacles et conférences) mettant en lumière les regards d'artistes portés sur le monde dans lequel nous vivons et liés à une thématique.
- En favorisant la convivialité, les rencontres et les échanges entre la population et les artistes afin de croiser nos regards et d'enrichir nos réflexions.



En 2019 le thème « les insectes » a été identifié pour l'édition « Nos campagnes Regards croisés » et il **est proposé 4 soirées sur le territoire** :

-Une rencontre à Micropolis sur la thématique des plantes insectivores avec l'intervention de Jean-Jacques LABAT, conférencier et qui mettra à disposition une exposition.

- Deux rencontres documentaires sur la thématique des abeilles le 11 octobre à Arvieu et le 22 novembre à Flavin « des abeilles et des hommes ». Rencontres suivies d'une intervention du Syndicat départemental d'apiculture « L'abeille de l'Aveyron » avec dégustations de miels.

-Rencontre d'initiations théâtrales à Pont de Salars 16 et 17 novembre.

Il est demandé au conseil d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents

Projet « IOTA »

Lors de la présentation de la programmation culturelle de l'année 2019 aux membres de la commission culture, il a été décidé d'accueillir une résidence de création de la compagnie Mungo.

La compagnie Mungo va travailler sur le spectacle IOTA. Il s'agit d'une comi-tragédie en trois actes pour la sauvegarde de la biodiversité.

Dans le cadre de cette résidence de création, la compagnie « Mungo » sera présente du 11 au 17 novembre.

Au cours de cette période plusieurs actions seront menées en parallèle du travail de création de la compagnie à savoir :

- Des ateliers scolaires dans le cadre d'un itinéraire d'éducation artistique et culturelle,
- Une sortie de résidence dans le cadre du dispositif « Nos Campagnes Regards Croisés »,
- Un stage de théâtre de 2 journées les 16 et 17 novembre.

Il est demandé au conseil d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce projet

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents

-Mission d'accompagnement stratégique des acteurs touristiques de la pleine nature pour la « mise en tourisme 4 saisons »

La Présidente dit que dans le cadre de ses missions de conseil, d'accompagnement et de promotion auprès des prestataires touristiques l'Office de Tourisme Pareloup Lévézou a souhaité engager une action volontariste auprès des acteurs touristiques de la pleine nature. Il sollicite un accompagnement par un cabinet compétent dans le domaine.

Cette mission d'accompagnement serait ciblée sur les acteurs touristiques de la pleine nature afin qu'ils puissent accroître, valoriser et promouvoir leur offre sur une période de temps dépassant la saison estivale.

Ce dispositif doit permettre d'envisager une activité sur une période élargie, et s'appuyant sur des produits originaux et spécifiques que peuvent être une offre de randonnée itinérante – à ce titre le Grand Tour des Monts et Lacs devra constituer un enjeu spécifique de la mission- des produits plus spécifiques, autour du nautisme ou bien de la pêche avec un potentiel important 4 saisons.

Cet accompagnement qui se traduit par une étude : état des lieux assorti de propositions et d'un plan d'actions concret, qui représente un coût prévisionnel de 19 000 euros, peut-être financé jusqu' à hauteur de 70%. **En revanche, pour bénéficier de ces subventions le portage financier doit être assuré uniquement par le PETR.**

Il est donc proposé au conseil que le PETR assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet, et que l'Office de Tourisme assure la coordination du dispositif avec le cabinet qui assurera la mission, avec au préalable la rédaction d'un cahier des charges.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est estimé à 19 000 euros en dépenses avec des subventions escomptées à hauteur de 30% pour le Département et 40% pour la Région ce qui entrainerait un autofinancement de 5 700 euros

L'objectif attendu étant de :

- Etablir un projet stratégique territorial touristique autour de l'activité de pleine nature.
- Fédérer les acteurs de la pleine nature autour d'un projet de valorisation touristique de ce territoire.
- Faire du Grand Tour des Monts et Lacs du Lévézou un outil structurant de visibilité de l'offre pleine nature du territoire.

Dans cette perspective, l'accompagnement pourrait permettre de construire un plan d'actions, et une feuille de route pour l'office de tourisme, animateur touristique du territoire, au service de l'ensemble des acteurs.



Il est demandé au conseil d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce projet, à mobiliser des crédits pour sa mise en œuvre et à adopter le plan de financement prévisionnel.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.